



FEDERATION DES CIQ DU PAYS D'AIX

Compte-rendu de réunion d'échange de la Fédération des CIQ avec ORANGE Point d'avancement sur le déploiement de la fibre a Aix-en-Provence

Mairie annexe des Hauts d'Aix, chemin de Saint Donat - 6 février 2018

Daniel Mennier Fédération des CIQ en coordination avec Michel Warrot CIQ Brunet Michel Marcelet et Jean-Claude Verrot CIQ de Célony et des Environs, Renaud Vatinet CIQ de Couteron, Daniel Rogier CIQ des Pinchinats

Objet :

Réunion avec les représentants d'Orange à la demande de la Fédération des CIQ organisée par Stéphane Paoli

Cette réunion avait pour intention de nous informer de l'évolution de la situation et de l'état de l'avancement des travaux.

Participants :

Mairie d'Aix en Provence :

- Stéphane PAOLI, Adjoint au Maire en charge des réseaux haut débit et très haut débit

Orange :

- Fabien FINUCCI, Délégué régional Orange Marseille Provence
- Frédéric JULIANT, responsable de la mise en place de la fibre sur la commune d'Aix en Provence, responsable adjoint de la coordination des chargés d'affaires)

CIQ :

- Michèle BARRAL, présidente de la fédération des CIQ est excusée.
- fédération des CIQ représentée par Daniel MENNIER vice président
- une quarantaine de représentants des CIQ principalement du Nord d'Aix;

Stéphane Paoli ouvre la réunion en rappelant qu'il s'agit d'un rendez-vous annuel visant à faire le point du déploiement de la fibre sur Aix.

Fabien Finucci rappelle que le déploiement du réseau de la fibre, par convention nationale, a été confié à l'opérateur ORANGE pour 60% de la France. Orange est l'opérateur de déploiement dans les Bouches du Rhône.

Il observe que l'ambition est de terminer le déploiement sur Aix (tout Aix) en 2018 pour le réseau structurant (déploiement dans les rues).

A - Informations sur le principe de déploiement de la fibre

Nous vous adressons **en pièce jointe un résumé de présentation** du schéma général d'organisation du déploiement du réseau fibre.

Le déploiement est réalisé zone par zone en deux étapes :

- situation "adressable" : la fibre est posée dans la voie desservant ces logements (implantation de l'armoire de point de mutualisation (PMZ) et des points d'éclatement ou d'aboutement (rue = PEE ou PA)
- situation "raccordable" : zone ou la fibre peut-être posée jusqu'aux armoires de mutualisation d'immeuble (PMI) et aux boîtiers de branchement des maisons individuelles (PB)

A lire attentivement sur internet si vous avez un petit moment de libre :

[Déploiement de la fibre optique d'Orange depuis le noeud de raccordement optique \(NRO\)](http://www.ariase.com/fr/reportages/deploiement-ftth-orange-4.html)

(<http://www.ariase.com/fr/reportages/deploiement-ftth-orange-4.html>)

Le fait qu'une ligne souterraine ou aérienne ait été posée et qu'un boîtier de point d'aboutement ait été installé ne préjugent pas de la date à laquelle le raccordement pourra être effectif.

Pour qu'un logement ou grand ensemble puisse être raccordé il doit être :

- **dans une zone raccordable**
- **sans problème d'impossibilité locale de mise en place de la fibre**

pour permettre la réalisation du raccordement

B – Rappels et Informations générales fournies par ORANGE

Cartographie du déploiement

Frédéric Juliant a commenté l'avancement de la fin des travaux de déploiement à Aix-en-Provence et le **plan de zonage joint en annexe** :

- **Zone en vert** : déploiement sur les voies en cours avec un objectif de raccordement pour début 2019
- **Zone en jaune** : dernières zones déployées qui seront engagées en 2018 avec un déploiement de la fibre sur les voies prévu à partir de 2019 et un objectif de raccordement pour fin 2020) :
 1. Célony Ouest jusqu'aux limites d'Eguilles,
 2. Célony Est et Puyricard jusqu'aux limites de Saint-Cannat
 3. Hyper centre.

Les contours sont indicatifs. Il est difficile de situer précisément les voies principales qui ne sont pas tracées sur la carte.

Orange ne fournit pas de légende pour les autres zones qui sont déjà raccordables

Parmi les divers sites du web donnant des informations sur l'avancement des travaux, les plus détaillés semblent être celui de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes - <https://cartefibre.arcep.fr/>) et le site d'information sur le déploiement du réseau fibre de Orange <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> (menu : / Couverture du territoire / carte couverture fibre).

Fabien FINUCCI fait le bilan du déploiement pour Aix en Provence

- Ce sont 80 500 logements (chiffre INSEE 2014), non compris les points de câblage professionnels
- A ce jour, 71 000 logements sont "adressables", c'est-à-dire que la fibre est posée dans la voie desservant ces logements.
- Parmi ces 71 000 logements, 41 000 sont actuellement dits "raccordables", c'est à dire que sur simple demande, un abonné peut être raccordé au réseau internet par l'opérateur qu'il a choisi (Fournisseur d'Accès Internet) pour accéder au réseau déployé par Orange, **s'il n'y a pas de problème de passage de réseau et si ce dernier contribue au cofinancement du réseau**. Aucun chiffre (c'est confidentiel) sur le nombre de raccordements effectifs à la fibre, mais en gros, cela signifie qu'environ 100 000 Aixois ont accès à la fibre.
- Fabien FINUCCI précise que les 30000 qui ne le sont pas vont pouvoir être raccordés dans un délai moyen de 6 mois à un an, pour passer de la situation adressable (implantation de l'armoire PMZ) à la situation raccordable
- Parmi les 39 500 logements actuellement non raccordables, un minimum de 22.500 logements devrait le devenir entre la fin 2018 pour la zone verte et la fin 2020 pour la zone jaune.
- 17000 logements ne pourront faire l'objet d'un câblage rapide pour des raisons techniques et de négociations avec l'Architecte de Bâtiments de France. Leur délai de raccordement dépend des difficultés de résolution des problèmes rencontrés.

Suite du déploiement :

1) Conventions

Par contrat, la mise en place de la fibre à Aix doit être terminée en 2018, mais M. FINUCCI ne cache pas que ce délai ne pourra pas être tenu notamment pour les 17 000 raccordements dont le centre historique d'Aix où de nombreuses difficultés techniques et esthétiques (interventions de l'ABF) sont rencontrées.

Fabien Finucci confirme que **l'engagement pris par Orange auprès de l'ARCEP est de mener à bien d'ici 2020** le déploiement de la fibre sur l'ensemble des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement – Fibre guide) et celles sur lesquelles il s'est engagé à déployer. Il précise qu'Orange, en la personne de M. Stéphane Richard, son PDG, a signé une **convention avec le département des Bouches du Rhône**, représenté par Mme Vassal, marquant l'engagement d'Orange de terminer d'ici fin

2020 le déploiement sur les zones sur lesquelles l'opérateur a été désigné comme "déployeur" (opérateur réseau).

- A cet égard, Fabien Finucci souligne l'investissement porté par Orange sur le déploiement dans les Bouches du Rhône, dont le financement est assuré à 95 % par Orange (5 % pour le département), alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 60%/40% entre l'opérateur réseau et les pouvoirs publics.
- S'agissant de l'utilisation par les autres opérateurs fournisseurs d'accès d'internet des infrastructures déployées par Orange, Fabien Finucci rappelle que celles-ci **ne sont accessibles qu'aux opérateurs acceptant un co-financement**.

2) Organisation du déploiement

- ORANGE conduit les **études** de faisabilité d'implantation des armoires de rue et de la délimitation des zones de déploiement en visant d'abord les habitats les plus denses et/ou les zones où le débit est actuellement le plus faible. Les études des zones en jaune sur la carte d'Orange devraient être terminées pour la fin 2018. Cela représente un travail conséquent dans la mesure où Orange comme "opérateur réseau" est soumis à des obligations légales d'interdiction d'échanges d'informations et de fichier de couverture des abonnés avec ses services Orange "opérateur d'accès internet" (FAI) et doit s'assurer de la faisabilité technique du déploiement de rue.
- Frédéric Juliant indique que l'exécution est ensuite sous traitée de façon contractuelle dans les Bouches du Rhône et notamment sur Aix à la Société CIRCET, qui de son côté travaille en co-traitance avec différentes entreprises pour les réalisations techniques sur le terrain.
- De fait, il apparaît qu'Orange n'est pas en prise directe avec l'entreprise CIRCET pour la planification, ce qui ne lui permet pas de disposer d'informations détaillées sur le déroulement des travaux. Ces raisons propres d'organisation et de communication font qu'Orange ne dispose pas en continu de toutes les informations sur l'avancement du déploiement, dans ce type de chantier.
- Les raccordements aux grands ensembles (lotissements, immeubles) sont réalisés a priori en priorité, mais il n'est aucunement question que les maisons individuelles ne soient pas raccordées.

3) Programme de fin déploiement

Frédéric JULIANT a déclaré que les études sur les **zones vertes** étaient déjà effectuées et que le déploiement de la fibre sur le terrain, était en cours, avec un objectif de fin de travaux, fixé à 2018.

Les **études** pour les **zones en jaune** ont été engagées en 2018. Fabien Finucci précise qu'elles devraient pouvoir être validées fin 2018 après accord des services de la collectivité sur l'implantation des équipements.

En conclusion :

Pour l'ensemble de la ville d'Aix-en-Provence, les 39 500 logements actuellement non raccordables devraient l'être entre 2018 et 2020, desquels il faut déduire 17000 logements qui ne pourront faire l'objet d'un câblage rapide pour des raisons techniques et de négociations avec l'Architecte de Bâtiments de France.

C - Point sur la situation dans différents quartiers

Au nom des adhérents des CIQ, la Fédération tient à souligner l'impatience des habitants et notamment de ceux de plus en plus nombreux qui travaillent avec internet depuis leur domicile autant que les professionnels. Elle rapporte l'incompréhension de ceux qui constatent l'installation de la fibre dans la rue (sur Celony ou aux Platanes par exemple) depuis près d'un an (1^{er} semestre 2017) mais qui restent sans points de raccordement. Elle observe par ailleurs qu'en zoomant sur le site d'information sur le déploiement d'Orange des îlots de maisons apparaissent de couleur violette, donc pour lesquels l'accès à la fibre n'est pas programmé alors qu'ils se trouvent pourtant dans des zones adressables (couleur orange sur le site) et qui plus est se trouvent même dans certains cas à côté de nouvelles "armoires" de mutualisation (PMZ) déjà raccordées actuellement au réseau fibre !!!

Quasiment une seule question intéresse l'ensemble des participants : "Quand mon immeuble, mon lotissement, ma résidence, ma maison sera raccordé(e) à la fibre ?"

Le représentant des Trois Moulins, syndic bénévole, rapporte avoir reçu début 2017 un courrier l'informant de l'arrêt de la convention signée en 2015 après avoir reçu la visite d'une représentante d'Orange, et qu'aucune information ne lui est fournie par Orange depuis un an (dossier à l'arrêt complet).

Un représentant de la Torse évoque la situation des copropriétés dont Orange a dénoncé les conventions d'équipement. Outre l'incompréhension des habitants, cette situation génère des frais pour tenir de nouvelles assemblées générales et passer de nouvelles conventions. Il cite en particulier le cas de la Méjanès et du parc

Aurélia. Stéphane Paoli confirme avoir été informé d'une difficulté particulière pour la Méjanès et souhaite avoir plus d'éléments sur celle concernant le Parc Aurélia.

Fabien Finucci concède qu'Orange rencontre également des problèmes pour l'**hyper-centre**. Il faut installer une armoire pour 350 logements. Une rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France est programmée à court-terme pour lever les contraintes qui pèsent sur cette zone, qui rassemble une partie des 17 000 logements qui rencontrent des problèmes de raccordement.

Le représentant du CIQ pose la question du déploiement sur **Couteron**. Stéphane Paoli précise que le Territoire du Pays d'Aix finance la montée en débit sur Couteron. Il reste une dernière difficulté pour trouver un emplacement pour l'installation de l'armoire de point de mutualisation. Fabien Finucci confirme qu'Orange a accepté d'héberger dans son local le point d'arrivée de la fibre. Tous deux observent que la montée en débit devrait pouvoir intervenir prochainement.

Il souligne également la tension observée sur les zones de la **Durance et de Saint Anne**, dont la croissance (tant en locaux d'entreprises que d'habitations de particuliers) conduit à renforcer significativement le nombre d'armoires, le nombre de câbles etc.

D - Problèmes rencontrés dans le déploiement – Réponses aux questions

1) Problèmes techniques de raccordement :

Les difficultés et les causes de retard dans le raccordement à la fibre des habitations ou "grands ensembles" sont dûs à différents facteurs :

- Les installations sont soumises à l'accord de l'architecte des bâtiments de France dans les secteurs protégés, essentiellement dans le centre historique d'Aix ;
- Frédéric JULIANT a déclaré qu'Orange rencontre également des difficultés d'approvisionnement des matériels et équipements en fibre dont la demande est très forte actuellement au niveau français et européen. Il a déjà passé les marchés pour commander le matériel nécessaire au déploiement, mais les fournisseurs sont saturés et la livraison s'en trouve retardée. Retard qui se reporte donc sur les opérateurs chargés de l'installation. La production de fibre est de son côté freinée par des difficultés au niveau mondial d'approvisionnement en silice nécessaire à sa fabrication.
- Il confirme par ailleurs qu'Orange rencontre des difficultés sur les appuis communs avec ERDF (les deux systèmes d'information ayant du mal à communiquer entre eux).
- D'autres raccordements font l'objet de problèmes d'ordre technique de passage de la fibre propres aux installations existantes.
- Les grands ensembles se trouvent, dans certains cas, face à des difficultés dues à :
 - o la non-conformité du passage dans la copropriété pour le déploiement intérieur,
 - o une impossibilité ponctuelle pour arriver à l'entrée de la résidence.
- Il faut aussi souligner que le rôle joué par les syndicats professionnels, qui ne s'impliquent pas toujours sur le raccordement de la fibre en laissant trainer les problèmes en attente au lieu de les anticiper et de les résoudre, contribue également au retard du raccordement.

Exemple d'immeuble où la demande d'inscription ou la mise à l'ordre du jour de l'AG des copropriétaires est venue d'un copropriétaire et non du syndic. Elle a été instruite à minima par le syndic, lequel ne s'est pas déplacé lors de la venue du technicien d'Orange pour le raccordement de l'immeuble et laisse en attente depuis de nombreux mois la question du passage du câble à l'intérieur d'une cave d'un des copropriétaires. Situation typique de logements raccordables selon les statistiques ... mais ne pouvant de fait être raccordés.

Une communication plus explicite d'Orange auprès des copropriétaires, afin qu'ils disposent d'éléments d'appréciation sur le rôle de leur syndic dans l'engagement du déploiement de la fibre, devrait contribuer à les sensibiliser sur la nécessité d'intervenir auprès des syndicats pour qu'ils fassent le nécessaire pour engager auprès d'Orange le raccordement à la fibre dans les meilleurs délais.

Fabien Finucci rappelle que l'ordonnancement des relations avec les copropriétés repose d'abord sur une décision de l'assemblée générale et la signature d'une convention avant qu'une étude technique de raccordement soit lancée.

En conclusion :

Frédéric Juliant confirme que certaines conventions sont effectivement dénoncées par Orange, lorsqu'un problème technique est rencontré et que le délai d'achèvement ne peut être tenu.

Fabien Finucci confirme l'existence de poches non déployées mais réaffirme l'ambition de bien déployer du raccordable (et pas seulement de l'adressable) pour l'ensemble de la commune d'Aix.

2) Informations sur les délais de déploiement

- *Les travaux en attente,*

Plusieurs intervenants soulignent leur incompréhension sur les modalités du déploiement :

- Passage de techniciens pour repérer les lieux, sans aucune suite derrière ;
- Des câbles aériens sont installés sans mise en place des boîtiers de raccordement.
- Installation d'un boîtier de raccordement sur un chemin, sans suite le long du chemin ;

Frédéric Juliant précise que des câbles aériens peuvent être installés sans qu'il s'agisse du déploiement du réseau fibre vers les particuliers (offre FFTH). Il peut s'agir d'un déploiement spécifique pour le raccordement des entreprises (offre FFTO),

En réponse à une question du représentant du CIQ de Saint Donat, constatant la différence d'équipement entre Beisson et Loubassane, Stéphane Paoli observe que Beisson a effectivement bénéficié de la pose d'armoires et de réseaux dans le cadre de la reconstruction d'un immeuble et ce en liaison avec Pays d'Aix Habitat

De même, certains réseaux de rue sont déployés en synergie avec les services de la Ville à l'occasion des chantiers de voirie tels que ceux du Bus à Haut Niveau de Service indépendamment des plans de déploiement de CIRCET

- *Quels délais de raccordement ?*

Un représentant du CIQ de l'Arc de Meyran rappelle que ce que les habitants attendent c'est d'être tenus informés des difficultés comme du délai de passage de la notion d'adressable à celle de raccordable. Il s'interroge par ailleurs sur le nombre de sociétés sous-traitantes d'Orange.

Les résidents des grands ensembles déplorent l'absence de maîtrise du processus / des informations par les syndicats (Nexity en particulier) ou les bailleurs sociaux.

Il est quasiment impossible d'obtenir plus de précision sur les délais et les plannings des zones de travaux. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation :

- pour des raisons de sécurité, les plans des câblages et par voie de conséquence un planning précis qui nécessiterait de faire référence à de tels plans, ne pourront jamais être diffusés publiquement
- l'obligation légale d'Orange de communiquer aux autres opérateurs d'accès internet, les informations de délais qu'il aurait pu fournir aux particuliers ou associations. Ces délais deviendraient alors des engagements contractuels pour lequel Orange pourrait être pénalisé s'il ne les respectait pas.

Fabien Finucci indique que les syndicats peuvent s'adresser à leur correspondant chez Orange, en charge des conventions, pour connaître la situation sur l'état d'avancement de leur demande de raccordement et les raisons de la dénonciation des conventions par Orange.

En conclusion :

- pour ce qui intéresse avant tout les usagers, aucune date de fin des travaux ne peut être donnée par Orange sur le déploiement autant pour les zones adressables que pour "les logement raccordables".
- On peut de fait se trouver dans trois situations :
 - en zone **adressable**
 - logement **raccordable**
 - logement ou poche posant des "**problèmes d'installation de la fibre**"
- On peut aussi s'interroger sur le délai de 3 ans annoncé pour raccorder les 39500 logements restants dont 30 000 doivent passer de « adressables » à « raccordables », et que pour 9500 tout est à faire, alors que seulement 41 000 logements ont pu être raccordés depuis le début du plan de déploiement de la fibre ?

E – Réponses aux autres questions des CIQ sur l'organisation du déploiement dans leur quartier

Il a été convenu que pour poser des questions à Orange, propres à chaque quartier, la liaison entre les CIQ (plus de 50 à Aix) et les représentants d'Orange se ferait par l'intermédiaire de la fédération des CIQ .

En conclusion de cette réunion, Frédéric Juliant convient avec Daniel Mennier que, pour lui faciliter le traitement, les questions / observations remontées par les différents CIQ, relatives à des grands ensembles (Ilots ou poches non desservies, accès de la fibre à des lotissements ou groupe de maisons, interrogations sur les informations fournies sur le site d'orange, ...) seront centralisées au niveau de la Fédération pour lui être transmises.